

ACL - TARIFS ST MARTIN D'URIEGE - ANNEE 2025

Appliqués aux familles résidant à Saint Martin d'Uriage. Ces tarifs tiennent compte de l'aide communale.

CENTRES DE LOISIRS

	CENTRE DE LOISIRS			JOURNEE SPECIALE (*)		
	Journée (repas compris)	Demi-journée (avec repas)	Demi-journée (sans repas)	Journée (repas compris)	Demi-journée (avec repas)	Demi-journée (sans repas)
- 300	3,00 €	2,25 €	1,50 €	4,00 €	3,25 €	2,50 €
301 - 450	4,50 €	3,35 €	2,25 €	5,50 €	4,35 €	3,25 €
451 - 530	7,30 €	5,35 €	3,65 €	8,60 €	6,65 €	4,95 €
531 - 760	8,80 €	6,50 €	4,40 €	10,40 €	8,10 €	6,00 €
761 - 990	11,90 €	8,80 €	5,95 €	13,80 €	10,70 €	7,85 €
991 - 1220	14,80 €	11,00 €	7,40 €	17,00 €	13,20 €	9,60 €
1221 - 1450	18,00 €	13,35 €	9,00 €	20,50 €	15,85 €	11,50 €
1451 - 1680	20,20 €	14,95 €	10,10 €	23,00 €	17,75 €	12,90 €
1680 - 1910	21,90 €	16,75 €	10,95 €	25,00 €	19,85 €	14,05 €
+ 1910	23,20 €	17,65 €	11,60 €	26,60 €	21,05 €	15,00 €

(*) Une journée spéciale de centres de loisirs est une journée (ou une demi-journée) proposant une activité spécialisée :

Le Clos d'Espiès : Les Stages des vacances : Tir à l'arc, Cirque, V.T.T. constitue une journée ou une demi-journée spéciale. Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi après midi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation / Escalade	Tennis / Cirque	Judo / Skate / Vélos Créafolies
- 450	200,20 €	166,10 €	129,80 €
451 - 1220	241,45 €	202,40 €	165,00 €
1221 - 1800	316,80 €	273,35 €	234,85 €
+ 1800	354,20 €	305,80 €	266,20 €

Tarifs forfaitaires pour les 11 séances du 4^{ème} trimestre 2025.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances d'Automne dans le cadre du centre de loisirs

les après midis

Quotient familial	Equitation : 5 séances (du 20 au 24/10)
- 450	91,00 €
450 - 1220	109,75 €
1221 - 1800	144,00 €
+ 1800	161,00 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection.

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU (uniquement papier) sont acceptés mais possibles, uniquement au siège de l'Association.